

Monnières, le 30 juin 2022

## La FNEJE vote contre le communiqué du bureau du comité de filière

La FNEJE est membre du comité de filière petite enfance depuis son lancement en janvier 2022. Nous participons à différents groupes de travail : pénurie des professionnels et parcours professionnels. Nous sommes membres du bureau du comité.

Ce 28 juin 2022, le bureau du comité de filière était réuni pour clore le semestre de travail et élaborer un communiqué afin d'informer les acteurs du secteur de la petite enfance de l'avancée des travaux. Tenus par la confidentialité des échanges pendant tout ce semestre, il ne nous était pas possible de rendre public la teneur des discussions dans les groupes de travail.

Comme un grand nombre d'organisations du bureau du comité, nous avons proposé des amendements à la première mouture du communiqué. Nos amendements n'ont pas été retenus.

La FNEJE a donc décidé, en l'état du contenu du communiqué, de voter contre ce communiqué car il contient des orientations qui vont encore dégrader la qualité d'accueil au seul argument de régler rapidement la question douloureuse de la pénurie des professionnels de la petite enfance.

Voici donc nos points de désaccord :

- La FNEJE n'approuve pas *les évolutions réglementaires récemment décidées et en cours de déploiement opérationnel* qui concernent notamment l'ensemble des dispositions de la loi ASAP contre laquelle la FNEJE s'est particulièrement mobilisée avec le collectif Pas de Bébé à la consigne.
- La FNEJE désapprouve l'idée de confier à une « start up d'Etat », en l'occurrence l'entreprise REVA le soin de *faire valider des VAE d'EJE ou d'auxiliaire de puériculture en 3 mois*. Devenir EJE, c'est devenir travailleur social spécialiste de la petite enfance, notre diplôme ne peut pas s'acquérir en 3 mois de VAE.
- La FNEJE désapprouve le *dispositif « insertion dans l'emploi/Petite enfance – 2022-2023 »* pour lequel nous nous étions déjà exprimé en mars dernier
- La FNEJE désapprouve l'idée de *développer a minima une formation certifiante « petite enfance » de niveau 5, et a maxima une gamme complète de formations certifiantes « petite enfance » correspondant aux différents métiers du secteur, dans une logique « métiers » complémentaire à la logique « diplômés » mais tout autant exigeante en termes de respect des besoins fondamentaux du jeune enfant et donc de qualité d'accueil*. Cette disposition si elle était opérationnelle aurait pour conséquence à moyen terme de faire disparaître nos diplômes de la petite enfance.
- La FNEJE est opposée au fait de *permettre à de nouveaux professionnels que sont les professeurs des écoles d'être considérés comme aptes à encadrer des jeunes enfants de moins de 3 ans*. Rappelons que les professeurs des écoles n'ont absolument aucune formation en petite enfance et que comme on ne s'improvise pas professeur des écoles du jour au lendemain, il en est de même pour les professionnels de la petite enfance. Par ailleurs, si cette disposition devait être opérationnelle, il faudrait alors à l'inverse permettre aux EJE d'encadrer des enfants de 3 à 6 ans dans les écoles maternelles d'autant que les EJE sont formés pour les encadrer.

Par ailleurs, la FNEJE s'interroge sur ce point du communiqué : *proposer des rémunérations appropriées, cohérentes et soutenables à l'échelle du secteur, en s'engageant autant que de besoin dans des trajectoires de revalorisations salariales soutenues par la collectivité*. Que signifie « cohérentes et soutenables » ? Est-ce à dire qu'il est facile de trouver des millions pour soutenir des entreprises mais pas pour les professionnels de la petite enfance. « Soutenues par les collectivités » veut-il signifier aux collectivités qu'elles vont devoir supporter seules la hausse des salaires alors que depuis des années les dotations aux collectivités locales baissent drastiquement ?

Malgré ces points de désaccord, l'implication de la FNEJE reste utile et nécessaire au sein du comité de filière petite enfance et continuera son travail de défense des intérêts des jeunes enfants, de leurs familles et des professionnels dans les prochains travaux.

Pour la FNEJE Nationale  
Julie Marty Pichon  
Présidente